

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 février 2020 18 H

Présents : Mmes GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, ROPP Michèle, MM. GAUSSIN Christian, RIBIERE Jean-François, DONZE Nathalie, DARD Didier, BARAFFE Jean-Pierre,

Excusés : MM. CARISEY Nicolas (procuration à M. RIBIERE), GOSZKA Gilles (arrivé à 18 H 30)

Absents : Mmes DOUMER Sonia, NOEL Charline, MM. BARI Pierre, LOMBARDET Christophe

Secrétaire de séance : M. BARAFFE Jean Pierre (unanimité)

AFFOUAGE 2020. Devis ONF, règlement. Le devis pour l'assistance à l'organisation de l'affouage 2020 s'élève à 1 375.00 € H.T. est approuvé. **Unanimité (9 voix POUR)**

Le règlement d'affouage pour la campagne 2020 est adopté **Unanimité (10 voix POUR)**

Travaux forestiers 2020. Sur demande de l'ONF, dans l'attente de compléments d'informations, le maire fait part au conseil du report de la décision sur les travaux forestiers 2020.

Vente lots de bois. Sur demande de la commune de VILLERS SUR SAULNOT, le conseil municipal accepte de vendre 6 lots de 10 stères de bois à 105.60 € à des habitants de Villers sur Saulnot.

Unanimité (10 voix POUR)

Projet d'arrêtés pour limitation des accès aux massifs forestiers pour cause de dangerosité suite au dépérissement. Le conseil municipal se prononce favorablement et autorise le maire ou l'un des adjoints, à signer tout document afférent. **Unanimité (10 voix POUR)**

Adhésion à l'agence départementale INGENIERIE 70 pour la compétence eau. Cette adhésion est fixée à 0.10 € par habitant et le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) sera facturé 0.60 € par habitant. Le maire, ou l'un des adjoints, est autorisé à signer la convention d'adhésion et toutes pièces s'y rapportant.

Unanimité (10 voix POUR)

Adhésion à A2IS-INTERM'AIDE (Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx. La commune, souhaitant faire appel aux services d'AIIS, doit s'engager à payer une adhésion annuelle (montant compris entre 200 et 250 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de verser la somme de 250 € à AIIS pour 2020
- autorise le maire, ou l'un des adjoints, à signer la convention 2020

> 6 voix POUR - 2 abstentions (Mme LEMAZO M. GOSZKA)

M. RIBIERE (et procuration M. CARISEY) étant membre du conseil d'administration d'A2IS ne participe pas au vote

Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région BFC. La commune n'étant pas éligible, ce projet d'adhésion est annulé.

Fait à SAULNOT, le 10 février 2020
C. GAUSSIN, maire.

